



POLYNÉSIE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE,
*chargé de la réforme de l'administration,
des relations avec l'Assemblée de Polynésie française
et le Conseil économique, social et culturel*

SERVICE DU PERSONNEL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

CONCOURS INTERNE ET D'INTEGRATION
D'ATTACHE D'ADMINISTRATION DE
CATEGORIE A

2^{ème} épreuve d'admissibilité :

Série de 4 questions destinées à évaluer les
connaissances des candidats

DROIT PUBLIC

Lundi 12 décembre 2005
(13H30 à 16H30)

Aucun document n'est autorisé, ni même l'usage de la calculatrice.

Le sujet comporte 2 pages.

**CONCOURS INTERNE ET D'INTEGRATION D'ATTACHES
D'ADMINISTRATION**

**Une épreuve constituée d'une série de 4 questions destinées à évaluer les
connaissances des candidats portant sur le :**
DROIT PUBLIC

SUJET :

- 1* Le Tribunal administratif : organisation et compétences.**
- 2* L'origine de la loi, puis compléter le tableau en annexe (à rendre avec la copie) .**
- 3* Décentralisation et déconcentration.**
- 4* Le Président et le gouvernement de la Polynésie française dans le cadre de la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 : attributions, composition, élection et nomination, organisation, missions , fonctionnement (dont et notamment les délégations de pouvoirs et de signature,...).**

